



Bien vivre ma retraite

Tous nos conseils
et services

Vous percevez une retraite ou une retraite de réversion et vous souhaitez être en contact régulier avec la CNIEG ? Voici quelques informations utiles sur les services que nous mettons à votre disposition pour vous accompagner au plus près de vos attentes.

Sommaire

Ma retraite	p.4-5
Mes documents	p.6
Mes services	p.7
Les partenaires de la CNIEG	p.8
Autres demandes	p.9-11

CNIEG MAG : le magazine des pensionnés de la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières. **Date de publication** : juin 2020. **Directeur de la publication** : Nicolas Mitjavile. **Rédaction** : services Digital / Relation Clients. **Conception et direction artistique** : service Digital. **Suivi de fabrication** : service Digital. Impression : CPRPSNCF et Caractère & Sira Imprimeurs titulaires du label Imprim'Vert et certifié PEFC depuis 2008. **Dépôt légal** : en cours. **Editeur** : service Digital - CNIEG - CS 60415 - 44204 Nantes Cedex 2 - standard général : 02 40 84 01 84. **www.cnieg.fr**. Tirage : 40.000 exemplaires. ISSN : en cours d'attribution. Ce magazine est imprimé avec des encres végétales sur un papier provenant de forêts gérées durablement et respectueuses de l'environnement.



Ma retraite



Date d'effet, paiement et revalorisation

Votre retraite est versée sur votre compte bancaire mensuellement, par avance, le premier jour ouvré de chaque mois. La revalorisation de son montant est effectuée au 1^{er} janvier.



Mon montant par téléphone

A partir du 28 du mois précédent, consultez le montant de votre pension par téléphone en composant le **02 40 84 01 84** - choix 2 et saisissez votre identifiant (numéro de pension) sans la lettre. Ce service est gratuit et disponible 24h/24 et 7j/7.

Vous pouvez également recevoir un SMS sur votre téléphone portable vous indiquant la date du versement et le montant de votre pension. Pour vous abonner à ce service gratuit, veuillez contacter la CNIEG au **02 40 84 01 84**.

Calendrier des paiements 2020



Mois	Date de versement
Juin	2 juin 2020
Juillet	1 ^{er} juillet 2020
Août	3 août 2020
Septembre	1 ^{er} septembre 2020
Octobre	1 ^{er} octobre 2020
Novembre	2 novembre 2020
Décembre	1 ^{er} décembre 2020

A noter : Il est possible que le versement ne soit pas visible le jour même sur votre compte lorsque vous consultez votre banque en ligne, il apparaîtra le lendemain avec la bonne date de valeur. En cas de retard de paiement, veuillez d'abord contacter votre organisme bancaire, seul responsable d'un éventuel décalage du versement. Quelle que soit la date de mise à disposition des fonds, la date de valeur doit être celle indiquée par le calendrier ci-dessus.

Mes documents

La CNIEG publie les bulletins de ses pensionnés dans leur espace personnel et sécurisé sur son site internet www.cnieg.fr. Pour les consulter et les télécharger, vous devez préalablement vous créer un compte retraite CNIEG et aller dans la rubrique «Mes documents». Les bulletins sont disponibles dès le 28 du mois précédant le paiement de votre retraite ou pension.



Attestation fiscale



Ce document présente la liste des montants (retraites et avantages familiaux) que la CNIEG vous a versés chaque mois de l'année précédente, ainsi que le montant des ressources à déclarer que nous aurons préalablement communiqué à la Direction Générale des Finances Publiques.

Votre attestation fiscale 2020 vous a été adressée par courrier en avril dernier.

Elle est disponible chaque année à partir de mi-février depuis notre site internet dans votre espace personnel rubrique «Mes documents». Il suffit de vous créer un compte retraite CNIEG si vous n'en avez pas déjà un. C'est simple et sécurisé !

Utilisez votre espace personnel sécurisé sur le site de la CNIEG et retrouvez tous vos documents retraite CNIEG, nous les conservons pour vous !

Mes services

Mettre à jour mes données personnelles



Coordonnées postales, téléphoniques. Pensez à nous contacter au **02 40 84 01 84** si ces informations étaient amenées à changer. Cela afin de continuer à vous informer sur vos prestations, vos droits et garantir le paiement de vos retraites ou prestations.

Vos nouvelles coordonnées seront ainsi actualisées et prises en compte de façon immédiate ou planifiée.

Votre adresse postale sera, par ailleurs, transmise au centre de gestion des avantages en nature pour assurer le suivi de votre tarif particulier. Pour la mise à jour de vos coordonnées de paiement, vous devez nous adresser un relevé d'identité bancaire.

Transmettre un document

Pensez notamment à nous transmettre les justificatifs nécessaires à la continuité du versement de vos prestations familiales (aide aux frais d'études, sursalaire/forfait familial). Ces documents sont indispensables pour le maintien de leurs paiements. Veuillez adresser vos documents à l'adresse suivante :



Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières
CS 60415 - 44204 Nantes Cedex 2

Pour nous envoyer une pièce justificative, un formulaire ou tout document complétant votre dossier, après avoir créé votre compte retraite CNIEG sur notre site www.cnieg.fr, vous pouvez utiliser le service en ligne «Transmettre un document».

Simple et rapide, cela vous assure un traitement dans les meilleurs délais.

Les partenaires de la CNIEG

Santé

CAMIEG

 Par téléphone : 0811 709 300 (0.06 €/minute + prix appel)

 Par courrier : Camieg - 92011 Nanterre Cedex

Loisirs, culture, aides financières

Contactez votre CMCAS départementale ou régionale.

Tarifs particuliers agents

Contactez le centre de gestions des avantages en nature par téléphone au **09 69 39 58 60** ou par mail **angane@enedis-grdf.fr**.

Autres acteurs de la retraite

Si vous avez travaillé en dehors des IEG, contactez la ou les caisses de retraite des régimes auxquels vous avez cotisés durant votre carrière professionnelle pour bénéficier de tous vos droits à retraite.

Seule votre carrière dans les IEG est rémunérée par la CNIEG.

Autres demandes

Déclarer une reprise d'activité

Informez la CNIEG par courrier ou utilisez le service en ligne accessible depuis l'espace particulier sur notre site www.cnieg.fr.

Vous informer sur les démarches si vous vivez à l'étranger

Informez la CNIEG par courrier ou utilisez le service en ligne accessible depuis l'espace particulier sur notre site www.cnieg.fr. La résidence principale à l'étranger aura des impacts sur vos cotisations sociales et prélèvements à la source.

Déclarer vos ressources externes

Pour bénéficier du minimum de pension ou d'un complément de retraite de réversion (sous conditions de ressources).

Depuis le 1^{er} juillet 2008, les retraites des ouvriers ayant plus de 15 ans de services dans les IEG, peuvent être élevées à un minimum si les ressources du foyer fiscal sont inférieures à un plafond fixé par décret. Les ayants droit bénéficiaires d'une retraite de réversion peuvent également obtenir une majoration de leur retraite, soumise à conditions de ressources.

Les plafonds de ressources (montants bruts annuels) à ne pas dépasser sont :

Plafonds de ressources (montant annuel en €) Prestation complémentaire de réversion et minimum de pension			
Date d'effet	Personne seule	Ménage	Source réglementaire
01/01/2020	21 112,00	33 779,33	Décret 2019-1387 18/12/2019 Décret CNAV 2019-34 30/12/2019

Demander une prime d'union



Vous venez de vous marier ou de vous pacser, veuillez nous en informer et demander à bénéficier de la prime d'union (sous conditions). Vous pouvez utiliser le service en ligne «Demander une prime d'union» à partir de votre espace personnel CNIEG sur www.cnieg.fr ou nous contacter par téléphone.

Demander une majoration enfant

Votre enfant vient d'avoir 9 ans et si vous avez élevé au moins trois enfants pendant 9 ans avant leur 20^{ème} anniversaire, ou que vous avez élevé un enfant handicapé, vous pouvez bénéficier d'une majoration enfant (prestation soumise à conditions).



Le service en ligne «Demander une majoration pour enfants» accessible depuis votre espace personnalisé sur notre site vous permet de télécharger un formulaire. Une fois rempli, vous pourrez nous l'adresser à partir du service en ligne «Transmettre un document».



En cas de décès d'un proche salarié ou retraité des IEG

Contactez-nous à tout moment au **02 40 84 01 84** et composez le **choix 1**.

L'accueil téléphonique est ouvert de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 16h30** les lundi, mardi, mercredi et vendredi. En dehors des heures d'ouverture, indiquez-nous vos coordonnées, les nom, prénom, date de naissance et date de décès du défunt, un conseiller vous recontactera pour vous accompagner dans vos démarches.



Contacter la CNIEG par téléphone

Pour toute demande, si vous n'avez pas accès à internet ou que vous ne pouvez pas utiliser nos services en ligne, nous vous invitons à nous contacter au **02 40 84 01 84**.

Choix 1

Effectuer une démarche concernant un décès ou une réversion

Choix 2

Connaitre le montant et la date de versement de la pension

Choix 3

Vous percevez une retraite ou un avantage familial

L'accueil téléphonique est ouvert de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 16h30** les lundi, mardi, mercredi et vendredi (seulement le matin en période estivale). Pour diminuer votre temps d'attente, nous vous invitons à consulter les plages les moins sollicitées :



Faible affluence

Affluence moyenne

Forte affluence



Vous avez la possibilité d'utiliser un appareil numérique connecté à internet et vous souhaitez vous créer un compte retraite CNIEG ?

Rendez-vous sur www.cnieg.fr > Accéder à mon compte > Je crée mon compte. Saisissez une adresse mail personnelle pour rester en contact avec la CNIEG quelque soit vos changements de situation. Une fois cette inscription réalisée, vous recevrez un email avec un mot de passe temporaire à utiliser pour la première connexion.

*Si vous rencontrez une difficulté, un conseiller pourra vous accompagner à la création de votre compte personnel sécurisé, n'hésitez pas à nous contacter au **02 40 84 01 84**. Si le nombre d'appels est trop important, nous pourrions convenir d'un rendez-vous téléphonique à une date ultérieure pour un accompagnement personnalisé.*